

Avis chambre d'agriculture sur carte communale

Viviane BINDER <viviane.binder@aude.chambagri.fr>

lundi 30 septembre 2019 à 15:38 réception

À : mairieairoux@wanadoo.fr

Bonjour,

Vous avez sollicité les services de la chambre d'agriculture afin que nous donnions un avis sur votre projet de carte communale. Nous n'avons pas pu répondre dans les délais fixés par le code de l'urbanisme et vous prions de bien vouloir nous en excuser. En vertu de l'article R153-6 du code de l'urbanisme, à défaut d'une réponse dans les trois mois, l'avis est réputé favorable.

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur votre projet et aurions de toute façon émis un avis favorable.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations,

Cordialement,

Viviane BINDER
Chargée de mission urbanisme
Pôle développement territorial

Chambre d'Agriculture de l'Aude*

ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9

Tél. 04 68 11 79 26 - Port. 06 30 28 06 33

viviane.binder@aude.chambagri.fr

*La Chambre d'Agriculture de l'Aude est certifiée pour ses activités de conseil et de formation. Nos engagements qualité sont disponibles sur notre site internet <http://www.aude.chambagri.fr>
Afin de contribuer à la protection de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier qu'en cas de nécessité

